



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Délégation Paris A
Service des Ressources Humaines
Direction

Ivry sur Seine, le

17 DEC. 2008

Affaire suivie par :
Eric CHAREYRE
Tél. 01 49 60 40 99
Mél. chareyre@dr1.cnrs.fr

N/Réf. : Dir/EC/08. 2924

**Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les Directeurs d'unité de la
délégation Paris A**

Objet : Devenir des contrats post-doctorants au CNRS

Jusqu'en 2008, le CNRS a réalisé le recrutement de post-doctorants sur subvention d'Etat dans le cadre d'une campagne annuelle.

A la suite du schéma d'emplois arbitré au Projet de Loi de Finance 2009, le Ministère de la recherche a décidé de mettre fin au financement des post-doctorants sur subvention d'Etat.

A la demande de la Direction des ressources humaines, je vous informe que le CNRS a fait le choix de ne pas organiser de campagne de post-doctorants en 2009.

Je vous précise que les contrats mis en place lors des campagnes de recrutement antérieures seront menés jusqu'à leur terme.

Toutefois, les départements scientifiques pourront financer la mise en place de contrats à partir de leur enveloppe de CDD de longue durée.

L'Adjoint au délégué régional


Alain WEISWALD